

## **Place à la cohérence** Retour sur le Rapport de la Commission de la culture

Louise Vigeant

---

Number 96 (3), 2000

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/25905ac>

[See table of contents](#)

---

Publisher(s)

Cahiers de théâtre Jeu inc.

ISSN

0382-0335 (print)

1923-2578 (digital)

[Explore this journal](#)

---

Cite this document

Vigeant, L. (2000). Place à la cohérence : retour sur le Rapport de la Commission de la culture. *Jeu*, (96), 7–12.

# Éditorial

## Place à la cohérence

### Retour sur le Rapport de la Commission de la culture

**R**appelons quelques dates et faits. En 1992, le gouvernement dote le Québec d'une politique culturelle, une première fort bien accueillie par le milieu. Dans le texte officiel, on peut lire que « [l]a création artistique sera le point central d'un des axes de la politique culturelle. Cet axe s'adresse en priorité aux créateurs et aux artistes qui doivent pouvoir compter aussi bien sur un environnement favorable à la création, à l'innovation et à la recherche, que sur des conditions propices à l'essor d'organismes et d'industries culturelles assurant la production et la diffusion de cette création<sup>1</sup>. » Comme instruments de concrétisation de cette politique, il est décidé de créer le Conseil des arts et des lettres du Québec et de revoir les structures et le mode de fonctionnement de la SOGIC (Société générale des industries culturelles), qui deviendra en 1995 la SODEC (Société de développement des entreprises culturelles). Ces organismes verront à gérer les montants alloués par l'État au soutien aux créateurs, d'une part, et aux entreprises, d'autre part. Le CALQ entrera en action en 1994, doté d'un budget de 43 millions de dollars, avec promesse d'un accroissement à 60 millions au bout de trois ans, montant jugé alors nécessaire pour répondre au mandat<sup>2</sup> ; la SODEC, elle, démarrera avec un budget de 26 millions de dollars.

En 1999, soit après cinq ans d'activités, le gouvernement annonce la tenue d'une Commission de la culture mandatée pour étudier les « orientations, les activités et la gestion de la SODEC et du CALQ ». Les audiences, d'abord annoncées pour l'automne, auront finalement lieu en février 2000. Cela donnera le temps aux artistes et aux divers organismes culturels de préparer des mémoires étoffés mais aussi, je dirais surtout, d'alerter l'opinion publique quant aux conditions de vie et de pratique des artistes professionnels québécois. Le message passe alors très clairement : il ne suffira pas d'examiner les modes de gestion du CALQ et de la SODEC, il faudra faire porter la réflexion sur un terrain plus vaste et interroger le sens même du soutien étatique à la création.

---

1. *La Politique culturelle du Québec*, Gouvernement du Québec, ministère des Affaires culturelles, Direction des communications, 1992, p. 18.

2. Dans son mémoire adressé à la Commission de la culture, le CALQ rappelle ce mandat : le plan d'activité de l'organisme « est fondé sur les axes suivants : appuyer les artistes pour soutenir la création ; assurer la vitalité de la production des organismes artistiques ; assurer le rayonnement des œuvres artistiques au Québec et hors Québec ; favoriser l'expression d'une vie artistique forte en région ; diversifier les sources de financement des arts et des lettres ; miser sur l'action avec les partenaires et assurer efficacement la gestion du Conseil ». Reproduit dans le *Bulletin de liaison du Conseil des arts et des lettres du Québec*, janvier 2000, p. 1.



*L'Avare de Molière*  
(TNM, 1963). Sur la  
photo : Jean Gascon.  
Photo : Henri Paul.

### L'origine du MAL

On assistera alors à la naissance du Mouvement pour les arts et les lettres (MAL)<sup>3</sup> qui parlera au nom de tous. La principale revendication est simple : on demande une augmentation substantielle des montants alloués au CALQ afin que celui-ci puisse remplir le mandat qui lui a été confié à sa création, à savoir soutenir d'abord et avant tout l'artiste à l'origine du « produit » culturel, puisque, contrairement à ce qui avait été promis, le budget, qui devait atteindre 60 millions en 1996, est gelé à 46 millions depuis plusieurs années. (Pendant ce temps, la SODEC a vu son budget augmenter de 26 à 38 millions de dollars.) Chiffres à l'appui, le MAL dénoncera l'état de presque indigence dans lequel se trouvent nombre d'artistes et réclamera une augmentation des sommes qui leur sont allouées afin de remédier à la situation<sup>4</sup>.

Dans l'éditorial de *Jeu 94*, intitulé « Investissement et désintéressement », alors que l'on discutait argent public et rôle du secteur privé dans le soutien aux arts, à la suite de la sortie de Wajdi Mouawad, nous appuyions les revendications du MAL et nous nous mettions à espérer que la Commission de la culture comprenne l'urgence de la

3. Le MAL a été créé par le Conseil des métiers d'art du Québec, le Conseil de la musique, le Conseil québécois du théâtre, les Conseils régionaux de la culture du Québec, le Regroupement des artistes en arts visuels du Québec, le regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec, le Regroupement québécois de la danse et l'Union des écrivaines et écrivains québécois.

4. Le CALQ aussi, dans son mémoire, fait état de la pauvreté relative des artistes : « Plus de 50 % des artistes professionnels gagnent moins de 20 000 \$ par année, comparativement à 40 % pour l'ensemble des travailleurs du Québec. » Mémoire reproduit dans le *Bulletin de liaison du Conseil des arts et des lettres du Québec*, janvier 2000, p. 2.

situation. Or, nous pouvons l'écrire aujourd'hui : elle l'a fait ! En effet, dès l'introduction du rapport, les commissaires reconnaissent que « la conjugaison de plusieurs événements – boycott des activités culturelles par les enseignants, difficultés à Emploi-Québec et crise dans le milieu de la production cinématographique et télévisuelle<sup>5</sup> » les a incités à inscrire leurs travaux « dans le sens d'une réflexion plus large relativement à la politique culturelle du Québec ». Par cette décision de ne pas s'en tenir exclusivement au mandat de départ, ils reconnaissent le rôle qu'a joué le MAL, qui « a utilisé les travaux de la Commission pour illustrer les effets – souvent inquiétants – du sous-financement de la création au Québec<sup>6</sup> ». Ainsi les commissaires ont-ils rapidement compris que la situation dans le monde de la culture ne pouvait pas s'évaluer seulement à la lumière d'un simple retour sur la gestion des organismes.

La lecture du rapport convainc que la Commission, présidée par Matthias Rioux, a entendu les artistes. « Pour faire écho aux témoignages entendus devant la Commission, nous nous devons de mentionner que les bases de notre mandat avaient été élargies pour faire place aux véritables préoccupations des artistes et des industries culturelles<sup>7</sup> », peut-on y lire. D'entrée de jeu sont définis les éléments qui auront guidé la rédaction des recommandations : « Dans un premier temps, on s'entend pour dire que, si le Québec reconnaît le rôle fondamental joué par la culture au sein de sa société, il doit assumer les responsabilités qui émanent de cette reconnaissance et se donner les moyens d'appliquer les grands axes de sa politique culturelle. [...] Dans un deuxième temps, la nécessité de rétablir l'équilibre entre les ressources offertes aux créateurs et celles qui sont mises à la disposition des entreprises culturelles constitue un second point de consensus. Enfin, la démocratisation de la culture, de même que sa régionalisation, représentent une troisième préoccupation commune aux intervenants du secteur culturel. Il s'agit en fait d'évaluer la véritable accessibilité de notre culture, une accessibilité qui se mesure d'abord par la disponibilité de produits culturels variés en région – d'où l'importance de la diffusion – mais qui est également tributaire de la « disponibilité » de chacun face à ces produits culturels – d'où le nécessaire travail d'éducation et de sensibilisation<sup>8</sup>. »

### **L'art et le béton**

Voilà qui résume bien des idées qui circulent depuis longtemps. Les artistes sont encensés pour leur travail... mais peu soutenus ; quand il s'agit d'attribuer des subventions, les entreprises et l'immobilier passent souvent devant les artistes sans lesquels pourtant la culture n'existerait pas ; l'élargissement des publics est une préoccupation constante, mais là aussi les moyens manquent (on dit souvent que les artistes sont « allergiques » au marketing, mais il faut peut-être comprendre plutôt qu'ils n'ont pas les moyens d'engager des gens pour faire ce type de travail et qu'il faudrait sûrement que les crédits tiennent compte des nouveaux besoins dans ce

---

5. Commission de la culture – Mandat de surveillance d'organismes – Conseil des arts et des lettres du Québec et Société de développement des entreprises culturelles – Rapport final – avril 2000, publié par le secrétariat des commissions, p. 3. Le rapport se trouve dans la section « Travaux parlementaires » du site Internet de l'Assemblée nationale : [www.assnat.qc.ca](http://www.assnat.qc.ca).

6. *Ibid.*

7. *Ibid.*, p. 5.

8. *Ibid.*, p. 4.

domaine). Dans nos pages, nous avons souvent déploré le peu de place accordé aux arts par notre système d'éducation et même dénoncé des incongruités, comme l'interdiction qui est maintenant faite aux professeurs des cégeps d'exiger de leurs étudiants qu'ils aillent au théâtre sous prétexte que l'école est gratuite ! La situation n'a d'ailleurs pas échappé aux commissaires qui recommandent « que les liens entre les ministères de la Culture et de l'Éducation soient accrus » (recommandation n° 10).

Il vaut la peine de reproduire ici certaines des recommandations de cette commission au profit de nos lecteurs qui, même si le rapport a été commenté dans les quotidiens au moment de sa parution, n'ont peut-être pas pu en lire le libellé. Que cela nous serve à tous d'aide-mémoire au moment où nous évaluerons les décisions de nos politiciens en ce qui a trait aux suites à donner à ces travaux, menés avec sérieux par les commissaires et par les rédacteurs des mémoires, qui nourrissent, encore une fois, bien des espoirs.

En plus de demander une hausse des montants des subventions afin de bonifier les salaires, les commissaires ont pris acte du statut de travailleur autonome des artistes et ont proposé « que le gouvernement voie à la création d'un fonds d'assurance-indemnisation, ou de tout autre mécanisme, pour les artistes et les travailleurs du milieu culturel qui ne sont pas couverts par le régime de protection de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) » (recommandation n° 2). Conscients de l'importance de favoriser la création à la base et d'encourager également la relève qui peine de plus en plus à faire sa place, ils proposent « que l'affectation de nouveaux fonds tende vers un meilleur équilibre entre l'aide à la création et l'appui aux entreprises culturelles » (recommandation n° 7).

Comme il est difficile actuellement de dresser un portrait juste de la culture sur le territoire québécois, et pour étayer les demandes alors que plusieurs s'interrogent encore sur les retombées réelles, économiques et autres, des activités d'ordre culturel, la Commission demande « que le gouvernement, de concert avec le CALQ, la SODEC et le milieu culturel, travaille à la mise sur pied d'un Observatoire de la culture » (recommandation n° 3). Il semble bien que cette proposition soit déjà en voie de réalisation. Nous nous en réjouissons.

La recommandation n° 9 demande « que le CALQ et la SODEC accentuent leur soutien aux projets de développement culturel qui s'inscrivent dans une démarche de démocratisation et d'accessibilité de la culture ». On ne répétera jamais assez, en effet, à quel point il est primordial de toujours viser à mettre le maximum de gens en contact avec la chose culturelle. Développer veut dire briser certains préjugés (combien disent encore que le théâtre est un art bourgeois !), ouvrir les portes, par des projets innovateurs et des politiques de tarifs réduits, à certaines personnes traditionnellement peu touchées par les productions culturelles (les aînés, les néo-Québécois, les chômeurs), consolider la place de la culture en région et améliorer la diffusion.

Rappelons aussi que les commissaires ont été sensibles aux doléances des artistes et des compagnies qui se plaignent du nombre croissant de programmes auxquels ils doivent adresser des demandes de subventions, et de la paperasse à remplir, en



Les Paysanneries de Claude-Henri Grignon (en tournée, 1942). Sur la photo : Hector Charland (Séraphin).  
Photo : Fonds Claude-Henri Grignon. Photographie inconnu.

À la suite de réactions outrées du milieu, le lendemain du dépôt du budget du ministre des Finances, Bernard Landry, la ministre de la Culture et des Communications, Agnès Maltais, a accepté de transférer 12 des 20 millions de dollars destinés au Fonds de stabilisation et de consolidation<sup>9</sup> au CALQ. Même si plusieurs ont été soulagés de cette mesure prise *in extremis*, il faut dire que la déception est grande devant la décision de ne pas augmenter les budgets pour les bourses et autres subventions de fonctionnement, surtout que ceux qui étaient passés devant la Commission avaient cru qu'ils étaient entendus et donc que le rapport final irait sûrement dans le sens de leurs demandes. Le problème n'est que reporté à plus tard, d'ailleurs, puisque ce montant de 12 millions n'est pas récurrent et ne pourra donc aider le CALQ à bonifier ses pro-

s'érigeant contre la mise en place de toute nouvelle structure et la multiplication des lieux de soutien. Suggestion qui n'est pas venue à temps, le gouvernement ayant annoncé, lors de son dernier budget, la création d'un nouveau fonds pour venir en aide à un regroupement de festivals...

### Vœu pieux ?

Le hic, en effet, c'est que le rapport de la Commission est sorti en avril et que le budget de la province, lui, a été annoncé en mars ! Ainsi, dès mars, nous apprenions que le budget du CALQ n'allait pas être augmenté de manière significative, que les millions accordés en « appui à la culture » se répartiraient comme suit : 30 millions pour de nouveaux équipements, 43 millions pour la restauration du Séminaire de Nicolet transformé en école de police, 18 millions pour la « correction esthétique » de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie, etc. Ainsi, l'immobilier l'emporte encore cette année au détriment de l'artiste. Tout cela malgré le fait que la création devait être au cœur de la politique culturelle...

9. Ce fonds, doté d'un budget de 15 millions de dollars sur deux ans, a été créé en mars 1999 dans le but de « contribuer à la stabilité financière des organismes culturels » et, entre autres, « de les soutenir dans la résorption de leurs déficits accumulés ». *Des arts et des lettres. Bulletin de liaison du Conseil des arts et des lettres du Québec*, janvier 2000, p. 6.

grammes que pour une année. Qu'arrivera-t-il ensuite ? Comment revenir à des montants inférieurs ?

De plus, comment ne pas être d'accord avec Pierre McDuff, le directeur général des Deux Mondes, quand il écrit dans une lettre ouverte à madame Maltais et à monsieur Landry, en date du 27 mars 2000, que « la création du Fonds de stabilisation est, en soi, un désaveu du rôle de premier plan du Conseil des arts et des lettres, un absurde dédoublement de structures (le CALQ étant outillé pour gérer des dons ou des sommes non récurrents) et rien de moins qu'un encouragement aux déficits plutôt qu'à la saine gestion » ?

Bref, il semble maintenant que l'heure de la cohérence ait sonné. Si une commission mise sur pied par un gouvernement arrive à la conclusion qu'il « ne s'agit donc pas de changer un système, mais bien de travailler à son amélioration, en se donnant, entre autres, les moyens de mettre ses grands principes en application<sup>10</sup> », il faudrait tout de même pas que les actions de ce même gouvernement aillent dans un sens différent !

Pour finir, reproduisons l'importante recommandation n° 13 et souhaitons qu'elle sera rappelée à monsieur Landry à la veille de la production du prochain budget : « Les membres de la Commission de la culture recommandent au gouvernement d'augmenter substantiellement, et de façon récurrente, le budget du CALQ, afin que cet organisme, voué principalement au soutien à la création, dispose de moyens à la mesure des responsabilités qui lui ont été confiées. » À bien y penser, je crois que nous serons nombreux à la lui rappeler.

**LOUISE VIGEANT**

---

10. *Ibid.*, p. 5.